

Délibérations et recommandations du comité d'évaluation du programme expérimental « un chez-soi d'abord »

Répondant à l'Article 8 de l'arrêté du 11 avril 2011 portant agrément d'une expérimentation d'actions médico-sociales « Un chez-soi d'abord » en faveur de personnes en situation de précarité, il est constitué un comité d'évaluation qui doit se prononcer six mois avant la fin de l'expérimentation sur la pertinence du dispositif, de ses modalités de réalisation et de son coût pour l'assurance maladie.

Le comité d'évaluation s'est réuni le mardi 5 juillet 2016 sous la présidence de Sylvain Mathieu, délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement et a étudié le dossier fourni par le Professeur Pascal Auquier portant sur le volet recherche évaluative et par la DIHAL portant sur le volet opérationnel du programme.

Le comité d'évaluation après délibération considère :

1. que le programme « un chez-soi d'abord » répond à un besoin réel conforme aux orientations générales des politiques publiques en faveur des publics ciblés,
2. que le programme a une réelle efficacité en termes de stabilité dans le logement, d'amélioration d'état de santé et de réduction de recours au système de soins et aux structures dédiées aux personnes sans-abri, ceci à un moindre coût pour la puissance publique,
3. qu'il apporte une plus-value en comparaison avec l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale existante,
4. que la gestion du programme et de ses ressources a été efficace et que les actions programmées ont été bien conduites.

Le comité d'évaluation préconise :

1. la pérennisation du programme « un chez-soi d'abord » au premier janvier 2017 et son inscription dans un cadre juridique adapté permettant le respect du modèle mis en œuvre et du public ciblé lors de la phase expérimentale,

2. le déploiement maîtrisé du programme sur le territoire, en s'appuyant sur une évaluation pertinente des besoins sur les sites ciblés,
3. d'assurer la transférabilité des enseignements du programme vers d'autres champs de l'intervention publique, en particulier d'accompagner la transformation du travail social dans un objectif global d'amélioration de la santé publique,
4. de porter une attention particulière à maintenir lors du déploiement un accompagnement évaluatif rigoureux.

Les délibérations et préconisations ci-dessus ont recueilli l'approbation unanime de tous les membres du comité.

Le 5 juillet 2016.

Liste des membres du comité d'évaluation

Monsieur le Professeur Benoit VALLET, Directeur général de la santé	représenté par Madame Pascale FRITSCH
Madame Anne-Marie ARMENTERAS De SAXCE, Directrice générale de l'offre de soins	représentée par Madame Fabienne DUBUISSON
Monsieur Thomas FATOME, Directeur général de la sécurité sociale	représenté par Monsieur Arthur STRIHL
Monsieur Jean-Philippe VINQUANT, Directeur général de la cohésion sociale	représenté par Mesdames Aude MUSCATELLI et Corinne EHRHART
Monsieur Laurent GIROMETTI, Directeur de l'habitat de l'urbanisme et des paysages	représenté par Madame Claire LEPLAT
Monsieur Nicolas REVEL, Directeur de la caisse nationale de l'assurance maladie	représenté par Monsieur Jean-François ROUGET
Monsieur Michel BRAULT, Directeur Général de la mutualité sociale agricole	représenté par Madame Elisabeth JOLY
Monsieur Paul CASTEL, Directeur général de l'agence régionale de la santé Provence-Alpes Côte d'azur	représenté par Madame Violette ESCOBAR
Monsieur Christophe DEVYS, Directeur général de l'agence régionale de la santé d'Île- de France	représenté par Madame le Docteur Brigitte GUIRAUDIE
Madame Annick PORTES Directrice de la cohésion sociale du Nord	représenté par Madame Guislaine DESSAINT-POCHON
Monsieur Jean-Martin DELORME Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France	représenté par Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE
Monsieur Abdelkader BENMOULAY, Locataire à Paris	
Madame Nadia EL FILOU, Locataire à Marseille	
Monsieur Vincent BEAUGRAND, Directeur général Fondation santé des étudiants de France	
Monsieur Le Professeur Nicolas FRANCK, Professeur des universités – Praticien hospitalier en psychiatrie Centre Hospitalier Universitaire de Lyon	
Monsieur le Professeur Pierre LOMBRIL, Professeur de santé publique Président de la société française de santé publique	
Monsieur Sylvain MATHIEU Délégué interministériel pour l'hébergement et à l'accès au logement Président du comité	